

## **Voeu au CSE du 8 janvier**

Présenté par la FSU, l'UNSA éducation, FnecFP-FO, le Sgen-CFDT et la FEP-CFDT, la CGT éducation, SUD éducation, la FCPE

La mise en place des mesures contenues dans le "Choc des savoirs" n'est pas de nature à faire mieux réussir l'ensemble des élèves ni à résorber les inégalités subies dans le système éducatif. En effet, ce "choc des savoirs" est un ensemble d'annonces qui a une grande cohérence idéologique pour le gouvernement. Inspiré d'un modèle d'École passéiste et conservateur, il pose les bases d'une École du tri social.

Cette réforme désorganise les collèges, dégrade les emplois du temps des élèves et personnels. Elle entraîne des suppressions d'options et une baisse du volume horaire de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité, un renoncement aux quelques rares allègements (en sciences et technologie, en langues notamment), la fragilisation de la chorale, la réduction ou la suppression d'enseignements disciplinaires, de dédoublements et de dispositifs approuvés par les personnels...

Elle dégrade considérablement les conditions de travail, par la grande insuffisance des moyens et la surcharge des classes.

Elle trie socialement les élèves en organisant les cours de mathématiques et de français en groupes de niveau.

Elle renonce à une même école pour toutes et tous en mettant en place un accès conditionnel au lycée.

Elle remet en cause la liberté pédagogique avec des méthodes, des manuels et des progressions communes imposés.

Cette réforme impose une politique de tri social au détriment des élèves les plus fragiles, des élèves en situation de handicap, des élèves allophones, des élèves rencontrant des difficultés scolaires et sociales. Elle aggrave les conditions de travail des enseignantes et enseignants, mais aussi de tous les personnels.

Le ministère a décidé d'un calendrier précipité pour imposer sa réforme avec un passage en CSE le 8 février alors que la rentrée scolaire 2024 est en cours de préparation dans les collèges et les lycées. Il entend faire de ses agent·es du service public, des fonctionnaires d'État, les instruments d'un tri social au service d'intérêts particuliers.

**Le CSE demande l'abandon complet et immédiat des mesures « Choc des savoirs », une vraie concertation sur le collège et un investissement massif pour l'École publique et la réussite de chaque élève.**